

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 20/05/2015**

**Etaient présents : M.FAREZ- Mme FELBACQ -Mme PORTEMER- Mme LEFEBVRE
M. FLICOTEAUX M.GOGUILLON- M.SANDRON-M.DEVAULX- Mme GUERIN-
Mme CORDELETTE- M.LEGRAND - Mme LAVALLARD- Mme HEDOUX –Mme HELIN-
M.KOSCIELNIAK- Mme SEZILLE**

Absents excusés : M. GUEGUEN Yves, M.BARDOUX François, M.MOUVIER Denis

Pouvoirs : M. GUEGUEN à M.FAREZ
M.BARDOUX à Mme LAVALLARD
M.MOUVIER à Mme SEZILLE

Secrétaire de séance : Mme LAVALLARD Sylvie a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 10/04/2015

DELIBERATION

Regroupement des classes sur le site scolaire de Viry-Centre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public. De même, la modification de leur capacité d'accueil en nombre de classes, la désaffectation d'une école, le changement d'implantation d'une classe ou d'une école, dépendent de la commune.

Par courrier en date du 22 avril 2015, la Direction Académique des services de l'Education nationale a annoncé la suppression d'un poste à la rentrée 2015/2016.

La commission scolaire s'est réunie le mardi 12 mai 2015 avec le corps enseignants afin de discuter du projet d'organisation de l'école suite à cette fermeture.

Afin de mutualiser les moyens alloués par la Commune, rendre plus efficace la communication et le travail partenarial avec la direction d'école, faciliter le travail du corps enseignant et éviter les problèmes liés au transport pour la majorité des parents d'élèves, Monsieur le Maire propose le regroupement des six classes restantes sur le site scolaire de Viry-Centre.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.212-1,

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions,

APPROUVE le regroupement des six classes restantes sur le site scolaire de Viry-Centre dès la rentrée scolaire 2015/2016.